

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 280

présenté par

M. Fugit

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« entrant dans le champ »,

le mot :

« relevant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.